**Ce document définit les engagements et les objectifs que La Nuova Cooperativa entend poursuivre et garantir en obtenant la certification SA8000:2014.**

| DOMAINES D'INTERVENTION | | ENGAGEMENTS | FINALITÉS | |
|---|---|---|---|---|
| TRAVAIL DES ENFANTS |  | La Nuova Cooperativa s'engage à ne pas utiliser ou favoriser le travail des enfants | Oeuvrer à la réduction et/ou à l'élimination du travail des enfants en Italie et dans le monde entier |  |
| TRAVAIL FORCÉ |  | La Nuova Cooperativa s'engage à ne pas utiliser ou favoriser l'utilisation du travail forcé | Éliminer les formes de coercition exercées sur les travailleuses et les travailleurs en échange de prestations de travail |  |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ |  | La Nuova Cooperativa prend des initiatives pour prévenir les accidents et les maladies sur le lieu de travail | Éliminer et/ou minimiser les maladies et blessures liées au travail |  |
| LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE |  | La Nuova Cooperativa respecte le droit du personnel de former ou d'adhérer à des syndicats de leur choix et de mener des négociations collectives | Promouvoir l'amélioration des conditions de travail par le dialogue entre les parties |  |
| DISCRIMINATION |  | La Nuova Cooperativa ne met pas en œuvre ni n'encourage la discrimination sur le lieu de travail. | Poursuivre l'équité de traitement des travailleuses et des travailleurs dans le respect des diversités |  |
| PRATIQUES DISCIPLINAIRES |  | La Nuova Cooperativa ne met pas en œuvre ni ne favorise la pratique de châtiments corporels, de coercition mentale ou physique et d'abus verbaux; elle traite l'ensemble du personnel avec dignité | Assurer la conformitè aux règles de l'entreprise dans le respect de la dignité de toute personne qui travaille |  |
| TEMPS DE TRAVAIL |  | La Nuova Cooperativa respecte les lois, les contrats et les normes industrielles applicables en matière d'horaires de travail | Organiser les postes de travail adaptés aux besoins de vie des travailleuses et travailleurs |  |
| REMUNERATION |  | La Nuova Cooperativa veille à ce que les salaires versés soient toujours conformes aux normes requises par la loi et/ou les contrats sectoriels | Contribuer à garantir un niveau de vie décent à chaque personne, aux travailleurs et aux travailleuses |  |